

Le journal « Madrid » est frappé d'une lourde amende

Le journal *Madrid* a reçu confirmation, le vendredi 16 avril, de la décision du conseil des ministres du 2 avril dernier sanctionnant d'une amende de 250 000 pesetas (20 000 F) la publication, le 8 février, d'un article intitulé « *Ni gouvernement ni opposition* », et soutenant qu'il n'y avait en Espagne pas plus de gouvernement que d'opposition, car, écrivait-il, « *un gouvernement n'existe que là où il existe une responsabilité politique devant des organes représentatifs de la population du pays* ».

C'est la deuxième sanction grave prise contre le journal par les autorités espagnoles. A la suite d'un article intitulé « *Se retirer à temps* », publié pendant les événements du mois de mai 1968 en France, et dans lequel des allusions transparentes à la situation espagnole avaient été décelées, *Madrid* avait été interdit de publication pendant quatre mois et frappé d'une amende de 500 000 pesetas.